

# PNA

# Vieux bois & forêts subnaturelles

# 2023-2025

Atelier « Sémantique des forêts subnaturelles et de vieux bois »

9 octobre 2023

Romain BAFFOIN, Gip Ecofor  
France Nature Environnement



# ATELIER « SÉMANTIQUE »

## REMISE EN CONTEXTE

Objectifs du PNA :

- La restauration des trames de vieux bois, y compris dans la matrice de forêts productives
- La préservation des forêts subnaturelles, au moyen d'aires protégées en protection forte
- Le rétablissement de continuités écologiques fonctionnelles entre ces éléments

# ATELIER « SÉMANTIQUE »

## REMISE EN CONTEXTE

PNA

Partie I :  
Diagnostic

7 Ateliers :

Axe I :  
Périmètre – Définitions – Enjeux

1. Atelier espèces ciblées (2)
- 2. Atelier sémantique (1)**
3. Atelier continuité éco (2)
4. Atelier socio-éco-cult (2)

Axe II :  
Outils

5. Cartographie
6. Outils de gestion
7. Suivi du PNA

Partie II :  
*Stratégie*

Partie III :  
*Fiches Actions*



# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

### Objectifs de l'atelier :

- Définir les forêts subnaturelles (FSN): en lien avec les guidelines UE pour l'identification des FSN, dans la continuité des travaux sur la sémantique du MTECT
- Caractériser les vieux bois : arbres-habitats, ilots, éléments boisés hors forêt
- Définir ou confirmer les définitions actuelles
- Identifier et définir clairement les critères d'identification et proposer des seuils

### Enjeux :

Création d'un réseau de surface en libre évolution

Définitions des critères et seuils → base de travail pour la cartographie

Vouées à une mise en protection forte des FSN (pas des vieux bois)

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

Enjeux : mise en protection forte = ?

Stratégie nationale pour les aires protégées → 30% du territoire sous protection juridique dont **10% sous protection forte**

Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et **définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte**

### Article 1

*Est reconnue comme **zone de protection forte** une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.*

**Il s'agit du plus haut degré de protection permettant un minimum d'activités anthropiques.**

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

Enjeux : mise en protection forte = ?

### *Article 2*

*Sont reconnues systématiquement comme des zones de protection fortes les espaces terrestres compris dans :*

- 1. Les cœurs des parcs nationaux prévus à l'article L. 331-1 du code de l'environnement*
- 2. Les réserves naturelles prévues à l'article L. 331-1 du CE*
- 3. Les arrêtés de protection pris en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du CE*
- 4. Les réserves biologiques prévues à l'article L. 212-2-1 du code forestier*

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

Enjeux : mise en protection forte = ?

### Article 2

Peuvent être reconnues comme zone de protection forte sur la base d'une analyse au cas par cas :

1. *Des sites bénéficiant d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE, art. L. 132-3 du CE)*
2. *Des zones humides d'intérêt environnemental particulier (art. L. 211-3-II-4° du CE)*
3. *Cours d'eau définis à l'article L. 214-17-I-1° du CE)*
4. *Sites relevant du domaine du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (art. L. 322-9 du CE)*
5. *Des périmètres de protection des réserves naturelles prévus par l'article L. 332-16 du CE*
6. *Des sites classés prévus par l'article L. 341 du CE*
7. *Des sites dont un conservatoire d'espaces naturels détient une maîtrise foncière ou d'usage (art. L. 414-11 du CE)*
8. *Des réserves nationales de chasse et de faune sauvage (art. L. 422-27 du CE)*
9. *Des espaces naturels sensibles (art. L. 113-8 du code de l'urbanisme)*
10. *De la bande littorale (art. L. 121-16 du code de l'urbanisme)*
11. *Des espaces remarquables du littoral (art. L. 121-23 du CDU)*
12. *Des forêt de protection (art. L. 141-1 et suivants du code forestier)*
13. *Des sites du domaine foncier de l'état*

### D'où est-ce qu'on part ?

Définitions Guideline européen Commission staff working document -

Commission Guidelines for Defining, Mapping, Monitoring and Strictly Protecting EU Primary and Old-Growth Forests 20.03.2023

### **2.3 Definition of an old-growth forest**

- Native tree species
- Natural development process = natural regeneration
- Structures and dynamics associated with primary forests of the same type
- Signs of human activities too limited to significantly disturb natural process
- Origin = Natural regeneration, planted or sown native tree species
- Includes traditional forest stewardship activities that otherwise meet the definition
- Includes visible signs of biotic and abiotic damages that meet the definition

### **Key characteristics :**

Contain structural features and dynamics such as natural regeneration, gap dynamics, structural complexity, large and diverse dead woods, old trees...several decades of natural development without significant human interventions

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

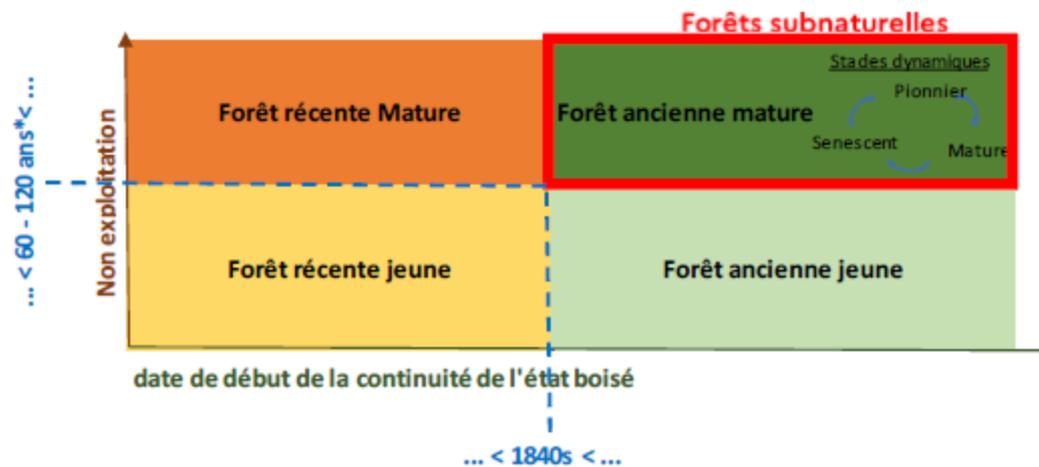
## « SÉMANTIQUE »

D'où est-ce qu'on part ?

Définitions proposées à ce stade au niveau français (note sémantique MTECT-MASA du 17 juin 2022) → Destinée à être mise à jour à l'issue des travaux pour le PNA

### DEFINITIONS proposées à ce stade au niveau français

**Forêt subnaturelle (équivalent à vieille forêt<sup>1</sup>)** : forêt mature et ancienne issue de régénération naturelle et constituées d'espèces indigènes . Ces forêts constituent aujourd'hui en Europe occidentale les forêts les plus proches de la forêt dite primaire<sup>2</sup>.



# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

D'où est-ce qu'on part ?

Indicators of old-growth-forests		Indicateurs des forêts subnaturelles
1. Native species	😊	Espèces indigènes
2. Deadwood	😊	Bois morts
3. Old or large trees	😊	Arbres vieux et gros
4. Stand origin	?	Origine du peuplement
5. Structural complexity	😊	Complexité structurelle
6. Habitat trees	❌	
7. Specific species	❌	
	❌	Ancienneté

- A noter que l'ensemble de ces critères **ne font pas apparaître de seuils qui restent à la discrétion des Etats membres.** Ce qui laisse encore une marge de manœuvre importante pour prioriser les zones à mettre sous protection.

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

- Choix des critères FSN :

Indigénat

Bois morts

Taille des arbres

Complexité structurelle

Origine du peuplement

Ancienneté

DMH

Maturité

Naturalité

Non exploitation

Biodiversité spécifique

Écologie fonctionnelle

(...liste non exhaustive...)

**Expertise de terrain = faisabilité technique**

**Sur quel(s) référentiel(s) se baser ?**

Seuils FSN ?



État « de base » = ?  
Ex : futaie régulière ?

État « optimal » = ?  
Ex : forêt primaire



Partie III :  
*Fiches Actions*

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

- Caractérisation des vieux bois :  
Sur les mêmes principes que pour les FSN : critères + seuils
- Définition de la trame de vieux bois :
  - ➔ En forêt : privée / publique
  - ➔ Hors forêt : lien avec l'atelier « Continuité écologique »

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

- Quels critères choisir pour caractériser les FSN et les vieux bois en France ?
- Comment définir/caractériser les seuils pour chaque critère ? À partir de quel référentiel ?
- Intégration du critère ancienneté ? De quelle manière ?
- Adaptation des critères et seuils de l'échelle spatiale et géoclimatique ?
  - Sous-parcelle, parcelle, peuplement, massif...
  - Forêts littorales/continentales/montagnes...
  - Forêts à dominance de conifères/feuillus/mixtes...
  - Déclinaison territoriale

# FEUILLE DE ROUTE ATELIER

## « SÉMANTIQUE »

- Le livrable :  
Tableau des critères : liste /description / seuils
- Calendrier :
  - Présentation du résultat de l'atelier au CS du 5 décembre
  - ➔ Validation des travaux de l'atelier sémantique
    - Présentation du travail validé par le CS au Copil début d'année 2024
  - ➔ Consignes pour le travail de cartographie
- Perspective :  
Mise à jour de la note sémantique de 2022
- Déclinaisons territoriales :
  - ➔ Cadre opérationnel des projets « vieilles forêts » des structures régionales ou plus locales à venir
  - ➔ Capacité du PNA à fédérer les travaux en cours
  - ➔ Lien avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)



INRAE

